

Services émetteurs :  
Délégation départementale  
du Morbihan

Direction Générale des  
interventions sanitaires et sociales

17 JUIL. 2020

Date :

Objet : Respect des gestes barrières en établissement accueillant des personnes âgées

Mesdames, Messieurs les visiteurs,

Suite à la publication des recommandations nationales du 16 juin 2020 relative au retour à la normale dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les visites des résidents sans rendez-vous ont pu reprendre. Le public accueilli dans ces établissements étant fragile, il est demandé aux visiteurs d'appliquer un strict respect des gestes barrières et d'hygiène et en particulier le port obligatoire du masque chirurgical en plus du lavage des mains par solution hydro-alcoolique.

Etant donné que le virus continue de circuler, **nous vous appelons à respecter rigoureusement le port du masque tout au long de la visite** de vos proches afin de préserver leur santé ainsi que celle des autres résidents de l'établissement.

Nous vous remercions à travers le respect des gestes barrières de contribuer à la limitation de la propagation du virus COVID 19.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice de la délégation  
Départementale de l'ARS du Morbihan

Claire MUZELLEC-KABOUCHE

La Directrice Générale des Interventions  
Sanitaires et Sociales

Marielle DOREAU